

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	142 (1997)
Heft:	10
Artikel:	La nouvelle conduite opérative de l'armée suisse... : L'action préventive au-delà de la frontière
Autor:	Greub, Frédéric
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-345813

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ERSCHLOSSEN EMDDOK
MF 468 122 Ø4

La nouvelle conduite opérative de l'armée suisse...

L'action préventive au-delà de la frontière

Par le divisionnaire Frédéric Greub

En juin 1994, l'exercice « FUTURO 94 » devait préparer, sous forme de réflexions, les grands états-majors du corps d'armée de campagne 1 à la nouvelle conduite opérative synthétisée à l'époque dans un projet de règlement. Dans la deuxième phase de l'exercice, la division de campagne 2 recevait la mission d'étudier les possibilités d'actions préventives au-delà de la frontière dans les secteurs de l'aéroport de Cointrin et du saillant de Porrentruy avec, bien entendu, l'accord du gouvernement français et la coopération éventuelle de forces françaises. A la critique finale, le divisionnaire Greub présentait ses considérations. Le texte publié dans la RMS a gardé la forme de présentation orale et dépourvue d'effets littéraires, utilisée pour l'occasion. Il s'agissait de réflexions sur les conséquences concrètes des nouvelles dispositions de la conduite opérative, donc d'un travail conceptuel et, en aucune façon, de plans d'opérations !

Quelques principes

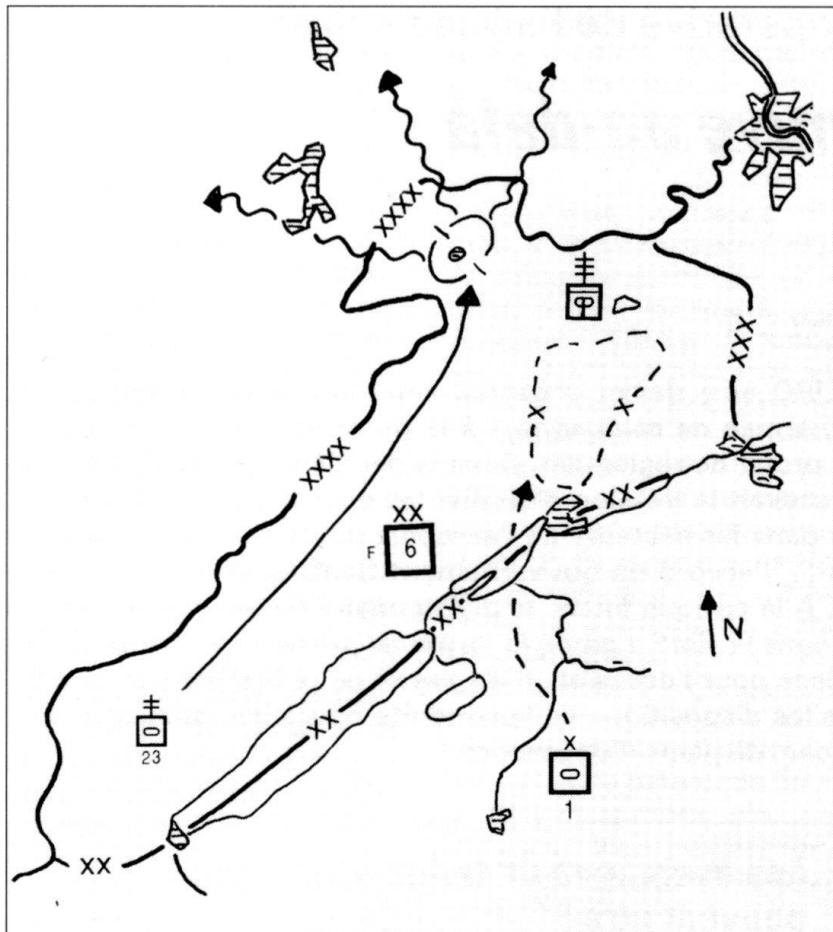
Notre histoire abonde en exemples plutôt malheureux de campagnes militaires au-delà des monts, depuis Bibracte en 58 avant notre ère, jusqu'à la Franche-Comté en 1815, sans oublier d'autres incursions helvétiques dans le Milanais, la Valteline et le Chablais savoisien. Cependant, nous ne pouvons pas exclure aujourd'hui des actions préventives extérieures, à une époque de renversement des fronts et de mise en question des frontières. Au siècle passé, le général Dufour avait déjà envisagé cette éventualité. Dans certains secteurs frontaliers comme le Tessin, Genève, le saillant de Porrentruy ou Schaffhouse, un combat pourrait se terminer par un échec si on ne le menait dès

Les avantages de telles opérations peuvent être :

- signal marquant notre détermination ;
- choc psychologique chez l'adversaire ;
- destruction préventive de forces menaçantes ;
- population suisse épargnée ;
- prise de gages territoriaux pouvant être négociés,
- occupation de secteurs utiles à notre sûreté stratégique.

D'un autre côté, les risques de telles actions devraient également être analysés avec le plus grand soin. Ces risques pourraient être :

- passer pour un agresseur et être mis au ban de la communauté internationale, voire provoquer une coalition hostile ;
- se trouver face à une population frontalière qui prend fait et cause pour l'adversaire ;
- se trouver isolé, coupé de ses bases pendant l'action, ce qui pourrait entraîner la destruction des forces engagées. Cela aurait un effet néfaste sur les plans psychologique, politique, opératif et tactique ;
- s'enlisir à cause de la méconnaissance du terrain, de la sous-estimation de l'adversaire et de la résistance locale.



avant la frontière nationale. La *Conduite opérative 95*, sans cacher les avantages et les inconvénients de telles actions, fixe les conditions-cadres qui rendent possibles des opérations au-delà de la frontière :

- déclenchement après le début des combats ;
- accord du Conseil fédéral ;
- menace impérative ;
- caractères opératif décisif ;
- objectifs opératifs clairement définis ;
- probabilité élevée de succès.

Dans le secteur d'intérêt du corps d'armée de cam-

pagne 1, plusieurs secteurs entrent en considération pour de tels engagements :

- Annemasse - Bellegarde - fort de l'Ecluse - pays de Gex - col de la Faucille ;
- Les Rousses - Morez ;
- La Cluse - Pontarlier - marais du Drugeon ;
- Montbéliard - Belfort ;
- région de Mulhouse.

La brigade blindée, renforcée par des armes d'appui et des transports aériens, apparaît comme la formation idéale pour de tels engagements. Des actions plus limitées pourraient être lancées avec les moyens des divisions de

campagne. Dans de tels engagements, le génie prend une importance prépondérante. Il ne s'agit plus de compter seulement sur le travail traditionnel des sapeurs de chars, mais sur des actions de pionniers de combat, capables de flanc-garder des axes d'approche ou le champ de bataille, de participer activement à des combats retardateurs. Ces besoins et, par ailleurs, la doctrine d'engagement de la brigade blindée ne plaident-ils pas pour une nouvelle réflexion sur l'engagement et les moyens des formations du génie ?

Dans l'exercice « FUTURO », la division de campagne 6, qui a bouté l'adversaire hors du saillant de Porrentruy, pousse avec un groupement de combat régimentaire ad hoc jusque dans la région de Montbéliard.

Aujourd'hui, il faut admettre l'imbrication géographique de la Suisse dans les dispositifs stratégiques de ses voisins et prendre en compte les performances toujours accrues des armes à longue portée. Cela nous oblige, non seulement à la réflexion, mais également à des planifications approfondies de mesures préventives, si nous ne voulons pas subir l'étouffement ou la surprise stratégique. La volonté de défense implique courage et imagination. Il ne suffit plus de dissuader un adversaire éventuel, encore faut-il le persuader de notre détermination, même au-delà de la frontière.

Coordination politique et militaire : l'exemple de Cointrin

Une menace, qui toucherait à la fois la Suisse et des Etats voisins, pourrait amener à une collaboration militaire qui serait dans l'intérêt de toutes les parties. Condition sine qua non : les intentions de l'adversaire, partant la menace sont clairement dirigées contre la Suisse, dont la neutralité risque d'être violée ou compromise. Il ne faut pas oublier que la neutralité n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre un objectif. La conception et l'interprétation du statut de neutralité n'ont-ils pas connu une certaine évolution, tout comme la politique de neutralité ? La période, marquée par le face-à-face de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, s'achevait au début des années 1990. Depuis cette époque, une réflexion se poursuit concernant les formes de notre neutralité.

Admettons qu'une menace plane sur le canton de Genève, plus particulièrement sur l'aéroport de Cointrin. Cette portion de territoire peut en tout temps devenir un objectif stratégique dont la prise impliquerait un effet psychologique important, vu la présence d'institutions internationales et la tenue à Genève de grandes conférences internationales ; on ne peut totalement exclure une prise de gage fondée sur la surprise stratégique. Dans de telles situations, une collaboration militaire avec la France de-

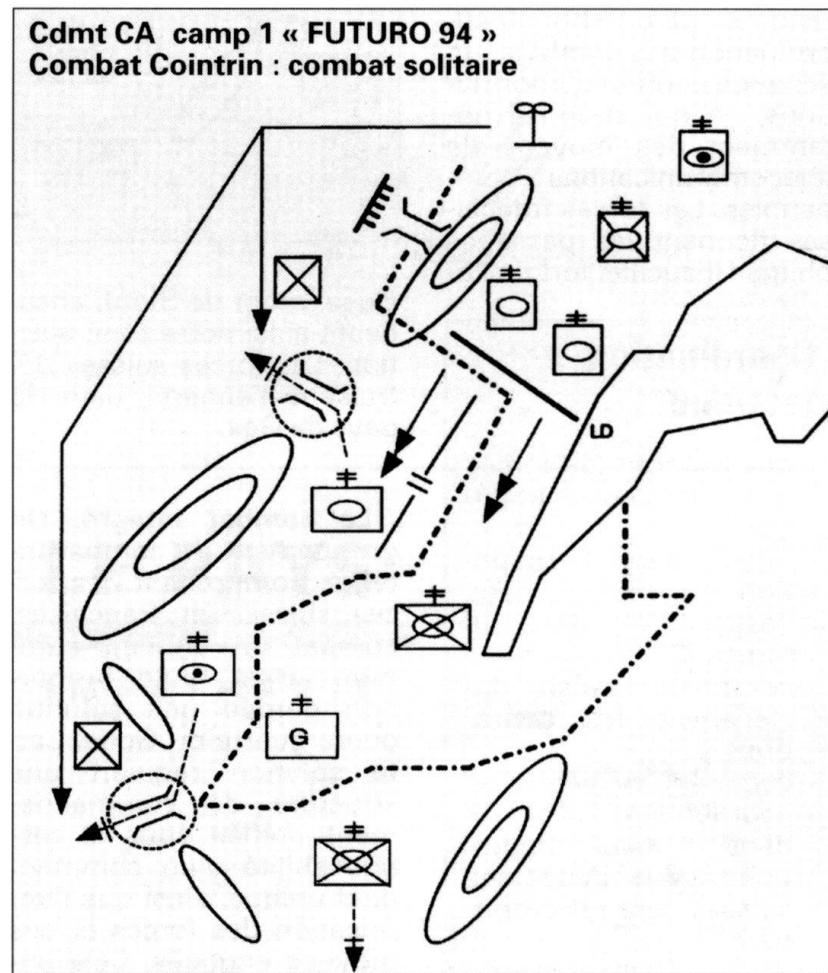
vient envisageable, à des conditions et dans des limites qu'il convient de fixer soigneusement : l'ennemi comme les objectifs de l'opération doivent être identiques pour les deux Etats, l'accord officiel des deux gouvernements est indispensable pour déclencher l'opération.

champ de bataille sont tracées au Sud par le lac Léman et le Salève, au Nord par la chaîne du Jura français. Si ce paramètre n'était pas pris en compte, l'adversaire peut s'échapper, amener des forces fraîches ou entreprendre une nouvelle attaque, après s'être réorganisé.

Trois cas de figure

S'agit-il de reprendre militairement le contrôle de l'aéroport de Cointrin, la géographie impose d'élargir le secteur de combat sur le territoire français, car les limites « naturelles » du

La collaboration s'inscrit dans les objectifs de la politique de sécurité suisse, ce qui presuppose qu'une mission claire a été donnée par le Conseil fédéral, que les autorités politiques et le commandant en chef de l'armée ont défini les objectifs stratégiques, que les li-



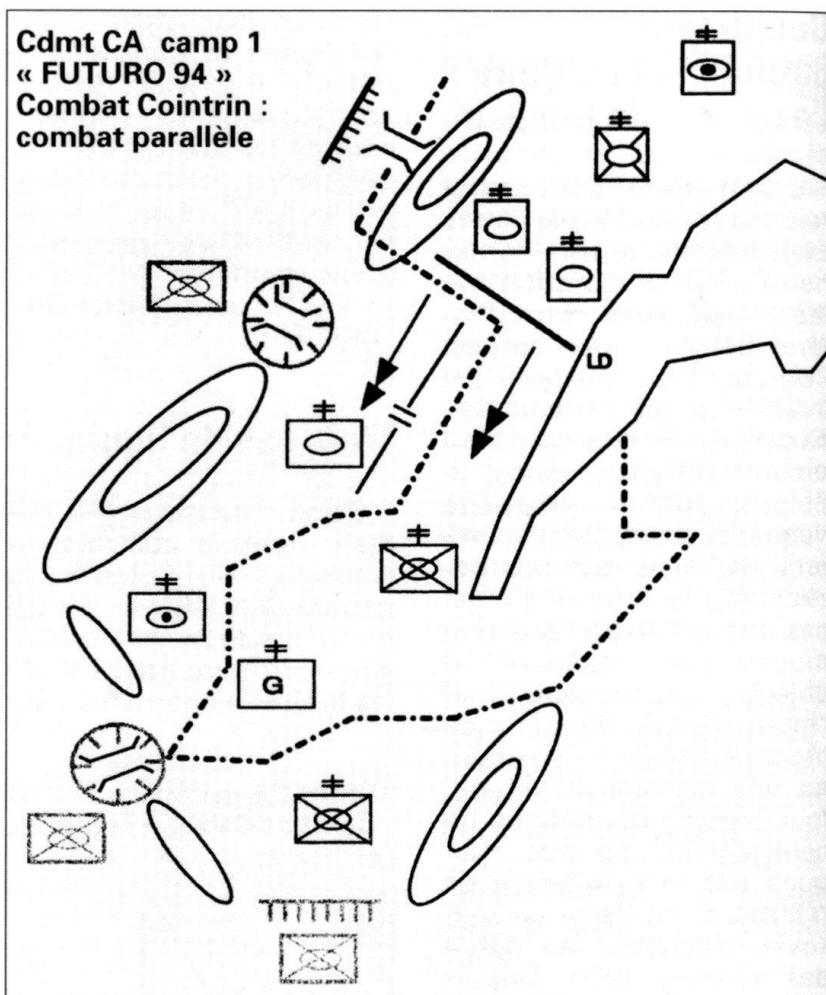
mites de la collaboration et la marge de manœuvre des troupes engagées ont été déterminées. Trois cas de figure apparaissent possibles, qui exigent une coordination plus ou moins intense.

Le combat solitaire. Nous combattons seuls au-delà de la frontière avec l'accord des autorités françaises. Les besoins de coordination restent faibles.

Le combat parallèle. Les troupes suisses combattent en parallèle avec les troupes françaises. Les missions sont différentes mais visent à des objectifs identiques. La réussite de l'opération exige une bonne coordination des combats, un échange continu d'informations, ce qui suppose notamment des moyens de télécommunications compatibles. Les forces françaises tiennent les passages obligés (Faucille, fort de l'E-

Coordination tactique

- quelles sont les forces et les moyens à engager ?
- quelle sera l'occupation du secteur dans l'espace et dans le temps ?
- comment seraient déclenchées les opérations ?
- comment seraient-elles coordonnées ?
- dans quelles conditions le repli des forces suisses sera-t-il ordonné ?



cluse, mont de Sion), engeant ainsi notre zone d'action. Les forces suisses détruisent l'ennemi dans le pays de Gex.

Le combat intégré. Un groupement de combat intégré, comprenant des forces suisses et françaises, combat un ennemi commun ; c'est toute proportion gardée une solution genre guerre du Golfe. Cette solution requiert une structure de commandement unifiée sous la responsabilité d'un commandant unique, ainsi que l'imbrication des forces et des moyens engagés. Cela im-

Coordination technique

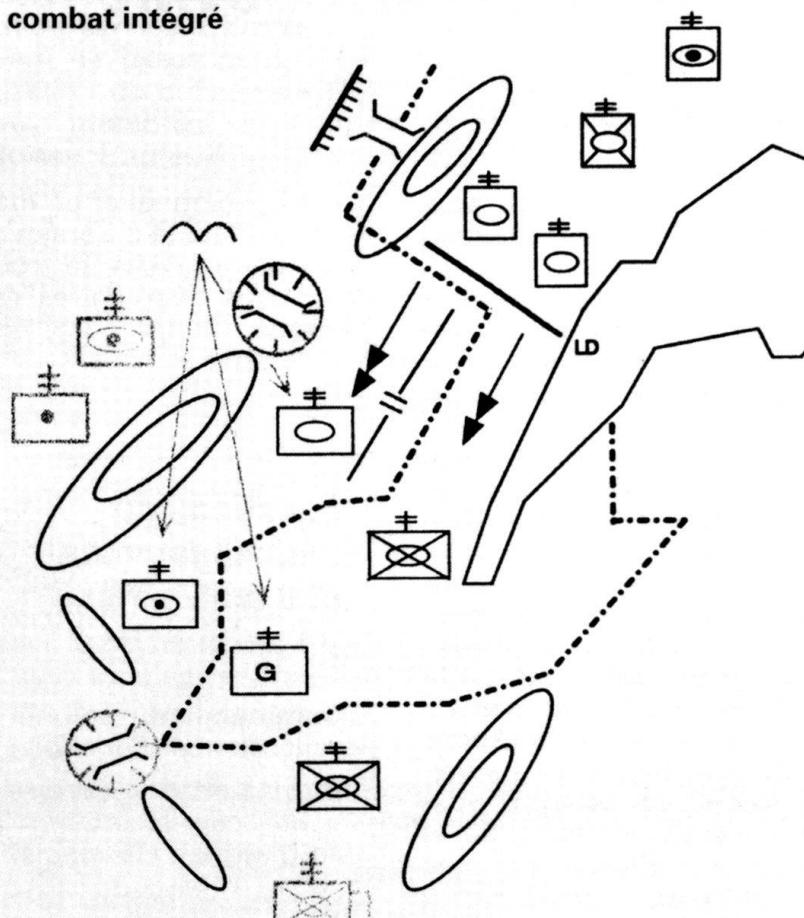
- compatibilité des moyens de télécommunications ;
- collaboration dans le domaine du renseignement, entre autres avec la gendarmerie française ;
- organisation des infrastructures de commandement (communes ou parallèles) ;
- moyens d'identification à disposition des troupes engagées.

plique une collaboration totale entre les deux parties et l'obligation pour la Suisse d'accepter la présence de troupes étrangères sur son sol. Dans ce cas, la Suisse et son gouvernement prennent partie pour l'un des camps en conflit, plus ou moins près de nos frontières.

Dans l'exercice « FUTURO 94 », il ne s'agissait que de lancer le processus de réflexion sur une des nouveautés les plus importantes contenues dans la *Conduite opérative 95*. L'état-major du corps d'armée de campagne 1 a pris, à cette occasion, la décision de mettre les problèmes sur la table et de privilégier, dans un premier temps, la solution du « combat parallèle ». Il faut poursuivre et approfondir le travail commencé. L'exercice « LE-MAN », il y a une dizaine de jours, a sans doute permis de faire, dans ce domaine, une certain nombre de progrès.

F. G.

**Cdmt CA camp 1
« FUTURO 94 »
Combat Cointrin :
combat intégré**



LE PAYS

I M P R I M E R I E



COPY SERVICE

Allée des Soupirs 1
Case postale 315

2900 Porrentruy

Tél. (032) 466 10 13

Fax (032) 466 51 04